



N°2025_11_93

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID : 044-214401564-20251120-2025_11_93-DE



Décision du Maire **Prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des** **Collectivités Territoriales**

Objet : Alinéation d'un camion de la marque IVECO immatriculé BK-635-TS mise en circulation le 07/03/2001 à l'entreprise AB 44.

Le Maire de la commune de Corcoué-sur-Lognon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020_05_29 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal de Corcoué-sur-Lognon a délégué à M. le Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € maximum ;

Considérant que le camion ne répond plus aux besoins de la commune ;

Considérant dès lors qu'il apparaît opportun de procéder à l'aliénation de ce camion pour les raisons évoquées ci-dessus et que l'offre de reprise proposée par l'entreprise AB 44 apparaît opportune ;

DÉCIDE

Article 1 : De vendre en l'état à l'entreprise AB 44, sis 1 Les Jarries, 44310 La Limouzinière, le camion pour la somme de 2 500 € TTC.

Article 2 : Dès l'enlèvement effectué, le matériel mentionné à l'article 1 sera retiré de l'inventaire communal.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de Loire-Atlantique et publiée sur le site internet de la collectivité.

Le 18 novembre 2025,
Claude NAUD, Maire,